

Motion de MM. Jacques Mino, Alain Marquet, Didier Bonny, Pierre Losio, Gérard Deshusses, René Grand, Christian Zaugg et Guy Jousson, à l'intention du Grand Conseil: «Pour une équipe d'assistant(e)s sociaux(ales) à la disposition de l'enseignement primaire».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la
séance du 12 février 2003)

MOTION

Considérant que:

- le nombre d'élèves est en augmentation importante;
- la gestion des classes est plus difficile que par le passé;
- toujours plus d'enfants doivent affronter des problèmes familiaux complexes, dus notamment aux difficultés économiques qui déstabilisent un plus grand nombre de familles;
- beaucoup de parents se reposent sur l'école pour l'éducation de leurs enfants;
- pour les enseignant(e)s, il est impossible de répondre seul(e)s à des attentes aussi diverses;
- dans chaque école secondaire (cycle d'orientation et école du 10^e degré), la présence d'un(e) assistant(e) social(e) est reconnue comme indispensable;
- le Service médico-pédagogique n'a pas vocation de répondre aux demandes sociales de proximité, sa tâche étant de répondre aux demandes d'ordre psychologique et ses collaborateurs n'étant pas sur le terrain;
- les infirmières du Service de santé de la jeunesse, présentes dans les écoles, sont mandatées pour effectuer des tâches de prévention et de soins de santé publique, mais qu'elles ne sont ni formées ni mandatées pour effectuer des interventions socioéducatives;
- les assistant(e)s sociaux(ales) du Service de protection de la jeunesse sont mandaté(e)s pour des prises en charge familiales ou individuelles, mais pas pour effectuer un travail de terrain individuel et collectif au plus près des écoles,

le Conseil municipal invite le Grand Conseil à déposer une motion demandant au Département de l'instruction publique de mettre à la disposition des responsables de l'école primaire une équipe d'assistant(e)s sociaux(ales), sur le modèle des équipes dont disposent les écoles secondaires, soit l'équivalent d'un(e) professionnel(le) par circonscription, qui soit identifiable sur le terrain de l'école.